COMITÉ CONSULTATIF DE LA LÉGISLATION ET DE LA RÉGLEMENTATION FINANCIÈRES

AVIS Nº 2023-44

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le Code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2;

Vu le projet de décret relatif pris pour l'application de l'article 286 sexies du code général des impôts;

En ayant délibéré lors de sa séance du 6 juillet 2023,

Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé.

Fait le 6 juillet 2023

Pour le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières

Le Président,

Sébastien RASPILLER